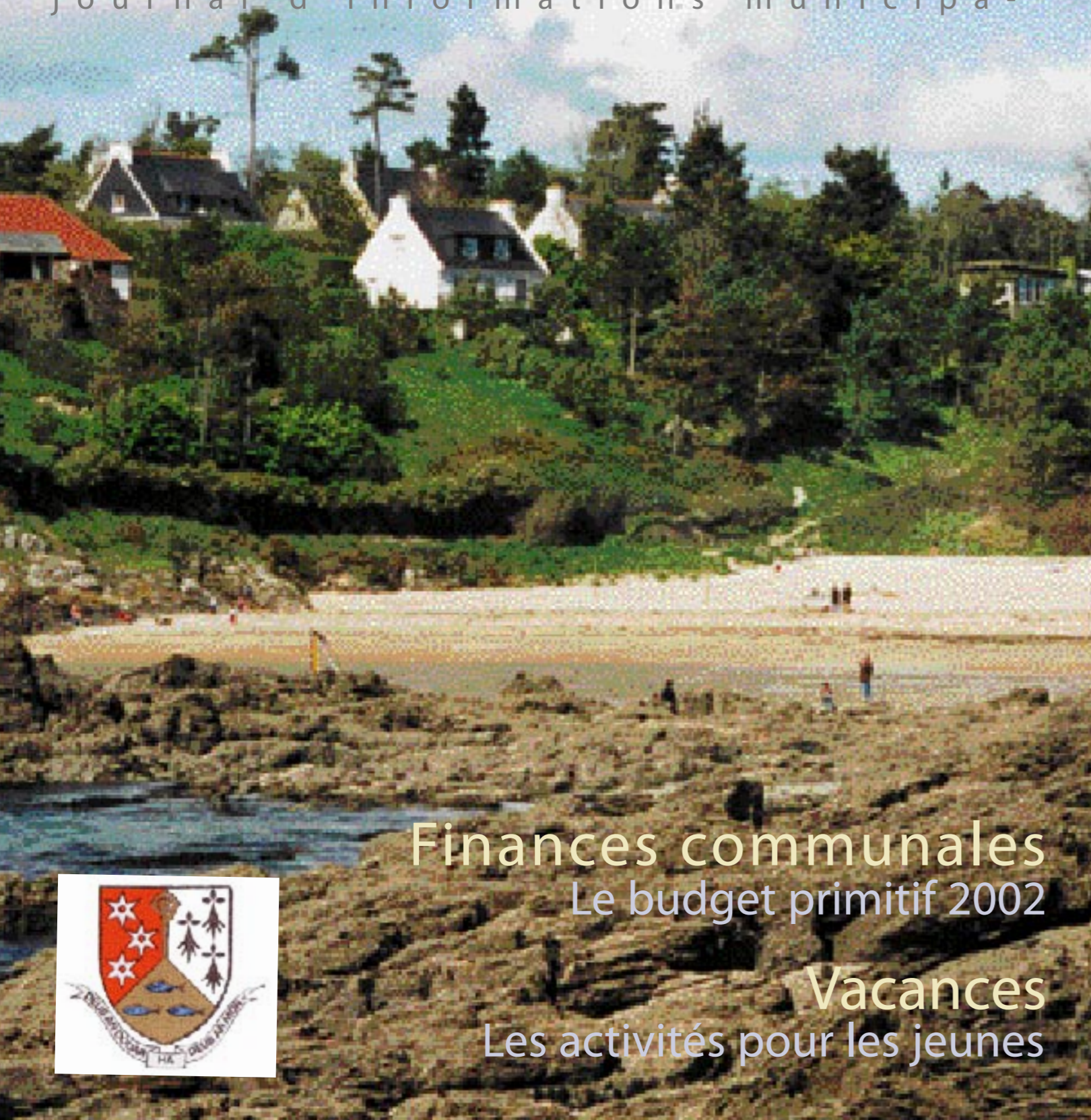


Moëlan-sur-Mer

journal d'informations municipales



Finances communales
Le budget primitif 2002

Vacances
Les activités pour les jeunes





Acte important de la vie communale que celui du vote du budget qui a lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2002.

Acte important car les décisions financières qui ont été prises permettront de gérer au mieux la commune (assainissement, voirie, travaux, urbanisme).

Le détail de ce budget vous est précisé dans les pages intérieures de ce bulletin. Chaque adjoint étant invité à clarifier son domaine d'intervention.

Malheureusement, comme nous l'avons laissé entendre il y a quelques mois, une augmentation de l'impôt a été votée, mais je précise non pas de 10% comme l'affirment certains, mais de 7.70%.

Il faut savoir que l'arrêt de la construction du centre socio culturel, alors que les marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux étaient signés et verrouillés, aurait entraîné le paiement en pures pertes d'indemnités de dédits avoisinant les 20 à 25 % du montant des marchés. Nous avons préféré assumer ce lourd chantier coûteux, certes comme nous l'avons toujours dit.

D'autre part, notre but n'a jamais été d'éliminer une association, en l'occurrence «Hippocampe», pas plus d'appliquer une main mise sur la politique culturelle et d'animation, que nous n'avons toujours pas découvert à travers cette association.

Je confirme à nouveau que toute l'équipe de la majorité municipale ne reculera pas devant ses responsabilités, souhaite travailler avec sérénité et franchise ; je compte sur l'ensemble des élus.

Espérant répondre à l'attente des Moëlanais qui nous font et feront confiance...

René HAIDON
Maire de Moëlan

Sommaire

- p. 3 Le centre socio culturel
- p. 4/5 Finances communales : budget primitif 2002
- p. 6/7 Finances communales : affaires scolaires, assainissement, ports de Merrien et Brigneau
- p. 8 Travaux, infos en bref
- p. 9 Etat civil
- p. 10 Office de tourisme
- p. 11 Libre expression
- p. 12 Vacances des jeunes

Directeur de publication : René Haidon
Conception et réalisation : A.R.T. Communication, Quimperlé (02 98 96 26 00)
Crédit photos : mairie de Moëlan-sur-Mer, A.R.T. Communication
Tiré à 2800 exemplaires
Mairie de Moëlan-sur-Mer, BP 9, 29350 Moëlan-sur-Mer
Tél. : 02 98 39 60 10 - Fax : 02 98 39 76 54

Le centre socio-culturel

Cette construction représente encore cette année une part importante dans le budget investissement.

Je précise à cette occasion, suite à certaines réflexions exprimées en conseil municipal, que l'augmentation des impôts décidée en 1998 avait pour seul objectif de couvrir les annuités de l'emprunt prévu pour la construction du centre socio culturel et non pour son fonctionnement.

Ci-après la situation financière à ce jour.

Etude préalable mission diagnostic	80 763.48
Etude de faisabilité	328 936.50
Acquisition de terrain	999 733.00
Travaux divers (SEMAEB)	14 168 904.00 (2 160 035 e)
Totaux en FRF TTC	15 578 337.00 (2 374 902 e)

Estimation avenants

Accès voirie	78 936
Parquet scène	18 467
Faux plafond	13 342
Rideau côté scène	31 532
3 clapets coupe-feu	5 333
Maçonnerie étanch. sol chaufferie	19 121
Faux plafond coupe-feu chaufferie	13 342
Local stockage	26 067
Maçonnerie ventilation	15 087
Parquet	95 882
Carrelage	111 683
Totaux (en FRF TTC)	428 792 (63 369 e)



Estimation agencement

Office	300 000
Gradins mobiles	725 000
Fauteuils sur poutre	183 000
Tables (20)	17 000
Sièges (200)	50 000
Régie (sono)	250 000
Mobilier divers	300 000
Totaux (en FRF TTC)	1 825 000 (278 220 e)

Estimation totale :
17 832 129 Francs TTC (2 718 490 e)

Subventions

Etat	400 000
Région	1 625 000
Département	757 300
FEOGA	1 639 892
Totaux en FRF TTC	4 422 192 (674 159 e)

Vente terrain à l'OPAC :
500 000 FRF

F.C.T.V.A. : 2 791 798 FRF
(425 607 e)

Finances

communales

Budget primitif 2002 - prospectif - en euros

A la lecture du budget qui vous est présenté sous forme de tableau, on peut noter :

- une augmentation substantielle des charges de personnel (+11%) : prévision de fonctionnement du centre socio culturel et résultat de la mise en place des 35 heures.
- Le montant d'un autofinancement de 860 000 euros pour faire face aux projets d'investissement.
- Tout en évitant d'alourdir la charge des emprunts qui comme chacun le sait, entraîne inévitablement une majoration de la pression fiscale à court ou moyen terme.

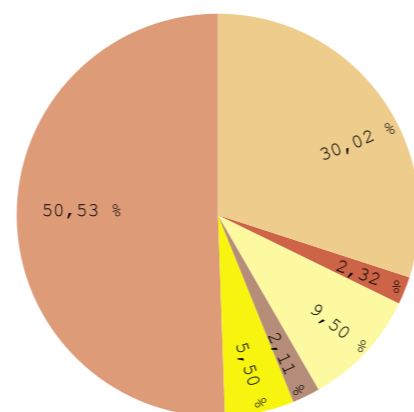
Joseph Capitaine, Maire-adjoint délégué aux finances

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous les détails des plus importants investissements prévus.

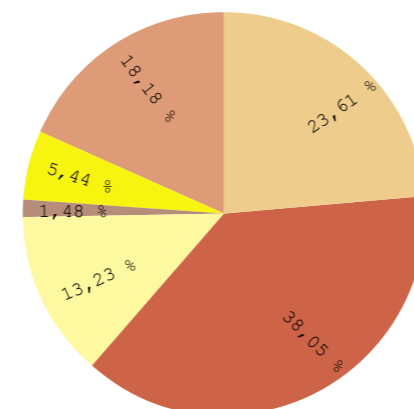
- Reprise voirie communale (travaux non effectués, du moins en partie, précédemment).
- Travaux des écoles (remaniage des toitures, reporté d'années en années).
- Installation de feux à Kergroës.
- Travaux d'amélioration des installations sportives.
- Création du nouveau cimetière.
- Sentier côtier à Beg Porz.
- Premières études de réaménagement du centre bourg.

Section de fonctionnement

Recettes	Prévues	%
Résultats antérieurs	450 067	9.50
Atténuation des charges	100 000	2.11
Ventes prestation de service	260 000	5.50
Impôts et taxes	2 390 000	50.53
Dotation - subventions	1 420 208	30.02
Autres produits	110 000	2.32
Total	4 730 275	



Dépenses	Prévues	%
Charges générales	1 117 000	23.61
Charges de personnel	1 800 000	38.05
Charges gestion courante	626 000	13.23
Charges financières	70 000	1.48
Charges exceptionnelles	257 275	5.44
Amortissement - provisions	860 000	18.18
Total	4 730 275	

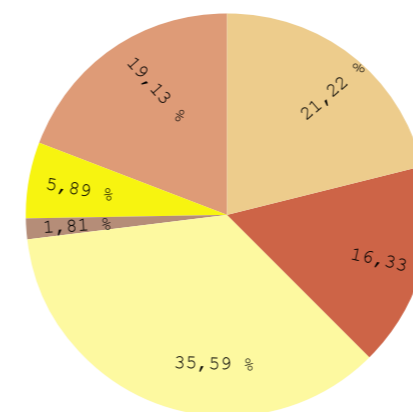


Dépenses de fonctionnement prévues	4 730 275 - 860 000 = 3 870 275
Dépenses d'investissement prévues	6 395 353 - 1 900 000 = 4 495 353
Total	8 365 628

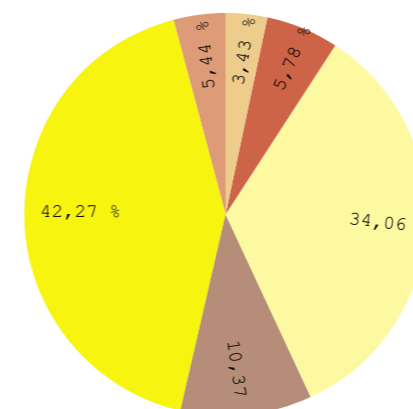
Recettes de fonctionnement prévues	4 730 275
Recettes d'investissement prévues	4 495 353
Total	9 225 628

Section d'investissement

Recettes	Prévues	%
Dotation - réserves	954 000	21.22
Subventions TC TVA TLE	734 000	16.33
Emprunts	1 600 000	35.59
Amortissement	81 553	1.81
IMMO corporelles	265 800	5.89
Virement fonctionnement	860 000	19.13
Total	4 495 353	



Dépenses	Prévues	%
Résultats antérieurs	153 985	3.43
Emprunts +dettes	260 000	5.78
IMMO en cours	1 531 000	34.06
IMMO corporelles	466 000	10.37
Equipement	1 900 000	42.27
IMMO financière	184 368	4.10
Total	4 495 353	



Les principales dépenses d'investissement prévues concernent :

♦ travaux de voirie et investissement	522 850
♦ Les installations sportives	91 000
♦ Les bâtiments communaux	73 000
♦ Les travaux de groupe scolaires	146 000
♦ Le centre socio culturel	1 900 000

Les finances communales

Comparaison

Volume budgétaire prospectif par habitant en Euros
Population INSEE = 6 776

	Moëlan sur Mer 2002	Région Ouest 1999
Dépenses prévues Population	$\frac{8\,365\,628}{6\,776} = 1\,234$	1 060
Dépenses de fonctionne- ment Population	$\frac{4\,730\,275}{6\,776} = 698$	628
Recettes prévues Population	$\frac{9\,255\,628}{6\,776} = 1\,361$	1 166
Recettes de fonctionnement Population	$\frac{4\,730\,275}{6\,776} = 698$	806
Dotations de fonct. ^t - (subven- tions) Population	$\frac{1\,420\,000}{6\,776} = 209$	194
Impôts et taxes (1) Population	$\frac{2\,390\,000}{6\,776} = 352$	394
Dépenses d'investissement Population	$\frac{4\,495\,353}{6\,776} = 663$	376
Encours de la dette (31/12/2001) Population	$\frac{976\,848}{6\,776} = 144$	858
Annuité de la dette Population	$\frac{294\,311}{6\,776} = 45$	167

Ce tableau compare les recettes et dépenses par habitant, de notre budget primitif 2002 et les chiffres de 1999 publiés récemment par le Ministère de l'intérieur concernant les commune de mêmes «strate» de la région Bretagne.

(1) dont 1 910 000 euros de contributions directes pour l'équilibre du budget

Budget des affaires scolaires

Ce budget concerne l'enseignement public et privé.

Pour l'enseignement public, (maternelle et primaire) soit 417 élèves, la charge se répartit ainsi :

Crédits scolaires (fournitures scolaires, bibliothèque, projets pédagogiques)	39 505 E
Mobiliers scolaires intérieur et extérieur (17 classes)	6 479 E
Matériel pédagogique (17 classes)	9 604 E
Subventions	12 714 E

Pour l'enseignement privé
qui compte 161 élèves, en maternelle et primaire,
la répartition est la suivante :

Dotation au titre du contrat d'association	4 909 E
Subvention	

Des subventions sont également votées pour les collèges.

Collège Parc ar C'hoat (pour 223 élèves domiciliés à Moëlan)	2 315 E
Collège Sacré Coeur (pour 81 élèves de Moëlan)	

Ce budget totalise la somme de 163 128 E, soit 1.070.050 FRF.

Le budget annexe du service d'assainissement

La section d'exploitation est équilibrée grâce à une subvention du budget principal de 54 000 euros, en diminution de 3 000 euros par rapport à 2001, afin de poursuivre l'effort entamé depuis une dizaine d'années. La section d'investissement com-

prend les travaux d'extension du réseau de Kernon Ar Moor à Brigneau (report de 2001), les extensions sollicitées au Garzon, à Porz Moëlan et rue des Hêtres (440 000 euros); ainsi que l'ensemble des travaux de réhabilitation des réseaux du bourg (315 000

euros) et la conduite de transfert de la station de Kerglien vers celle de Kergloanou, qualifiée à l'époque de «surdimensionnée» par ses détracteurs.

Les budgets annexes du port de Merrien et du port de Brigneau



Ces budgets sont distincts : un pour le port de Merrien et un pour le port de Brigneau. Cette année, il a été difficile de les équilibrer, du fait de la régularisation des amortissements, non opérés sur les budgets des exercices 1999, 2000, 2001.

Les tarifs des mouillages et taxes annexes sont restés identiques, hormis l'indexation prévue au cahier des charges de concession.

Toutefois, compte tenu de la séparation des budgets, ils seront amenés à évoluer de manière différente en fonction des investissements réclamés par les usagers.

Après avis des différentes commissions (municipales et extra municipales), les travaux portuaires envisagés ont été inscrits aux budgets 2002 :

Port de Merrien : réparation du môle sur la rive gauche, au niveau de l'estuaire. Remplacement des chaînes.

Port de Brigneau :

Môle de Malachappe : achèvement des travaux de reconstruction du parapet.

Môle intérieur de Porz-Bagou : réfection de l'extrémité.

Mouillages de l'avant-port : remplacement du côté rive gauche.

Rappelons qu'une subvention communale a été inscrite au budget de Brigneau, pour réaliser les gros travaux du môle de Malachappe, afin d'éviter une augmentation des tarifs.

Travaux

◆ Voirie

Les travaux de grosses réparations ont été effectués par le syndicat de voirie de Rosporden avec nos services techniques, sur l'ancienne route de Quimperlé, rue de Porz Moëlan bourg. Les secteurs de Keralain, Kervignac, Kervigodès, rue des Grandes Landes, rue de Kervigodès, Kermoguer, Kermoal, Kerscao, Kéréven, Kerouer, Pouldour, Trogan, Kerel, Plaçamen, Kérandréo, Cosquer.



◆ Travaux neufs

Ils ont débuté fin avril et concernent la rue de Parc ar c'hoat, les villages de Kerampellan, Saint Thamec, route de Trénez, rue de Belon, pourtour du gymnase dans un premier temps et, après réhabilitation du réseau d'assainissement, rue des Petites Salles.

Travaux également prévus : Lambeurnou, Ménémarsin, Carpont, Coat Savé, Kervéligen, route de Baye, Kérandrège, Kergoulouet

◆ Assainissement

Après appels d'offres, les travaux d'extension des réseaux dans la rue des Hêtres, rue des Thuyas, Garzon, Kernon, Brigneau, ainsi que la 1^{ère} phase de réhabilitation du bourg (jardin public, Petites Salles) pourront démarrer ; le choix de l'entreprise adjudicataire devant intervenir le 16 mai.

◆ Centre socio culturel

Après la pose de la couverture, les travaux intérieurs (différents cablagés notamment) se poursuivent. Les voies extérieures se dessinent.

◆ Carrefour de Kergroës

Après étude de la DDE des feux tricolores seront installés au carrefour de Kergroës. Les travaux doivent débuter mi-mai, pour être opérationnels avant la saison estivale. Coût de l'opération : 36.326 euros.

◆ Sécurité

La commission de prévention et sécurité dans le cadre de visites périodiques, a visité l'école primaire et l'école maternelle publiques du bourg, ainsi que le gymnase et la M.L.C. Ces établissements ont reçu un avis favorable

Joseph Sancéo, adjoint aux travaux

Infos en bref

Nettoyage des côtes

A la sortie de la période hivernale, les employés du chantier nature ont effectué un gros travail de propreté dans les criques, la collecte des déchets industriels (plastiques) apportés par les courants marins sur nos côtes.

Un travail plus fin, de Trénez à Kerliguet a été réalisé par l'association «Natur' au Fil» et des bénévoles qui ont apporté leur savoir aux participants. Ils ont souligné l'importance des «laisses de mer» (algues restées après les marées) pour la vie animale et végétale du bord de mer.

Gestion des déchets

Quelques chiffres de la collecte du verre et du plastique pour 11 communes (COCOPAQ):

	1999	2000	2001
Tonnage verre	1 510.78	1 499.92	1 551.92
Tonnage plastique	143.78	130.28	133.93

... et quelques mots au sujet du tri sélectif.

Il est important de bien respecter les directives pour le remplissage des sacs. La COCOPAQ trie elle-même mais si le taux d'erreurs est supérieur de 15%, cette opération est sous-traitée à une entreprise privée, à titre onéreux. Les sacs, à Moëlan, sont de plus en plus mal remplis (polystyrène, terre, végétaux, le taux atteint 23%)...

Si les Moëlanais voulaient bien faire preuve d'un peu plus de civisme, le surcoût serait évité.

Collecte des encombrants

La municipalité a décidé d'organiser deux collectes d'encombrants par an (au lieu d'une seule précédemment) sur l'ensemble du territoire communal.

Les tournées auront lieu, à partir de 2003, février-mars, puis en septembre-octobre.

Avant chaque tournée, un communiqué de presse indiquera les jours de desserte des différents secteurs de la commune.

La prochaine collecte aura donc lieu en septembre-octobre 2002.

Epandage des lisiers, composts, fumiers sur la commune de Moëlan

Quel que soit le type d'effluent, l'épandage est interdit :

Les dimanches et jours fériés. Du 1^{er} juillet au 31 août, les samedis et dimanches.

Les 12, 13, 14, 15, 16 et 17 août.

Pendant les périodes où le sol est gelé ou abondamment enneigé, exception faite pour les fumiers et composts.

Pendant les périodes de fortes pluviosités.

A l'aide de dispositifs d'aéro-aspersion qui génèrent des brouillards fins.

Dans le cas où tout ou partie des effluents produits est soumis à un traitement, la période d'interdiction et les distances de l'épandage peuvent faire l'objet de prescriptions particulières en fonction du procédé et de la stabilité des produits épandus.

Sur les terres en prairies non régulièrement exploitées, l'épandage du fumier, compost, lisier, boues est interdit.

En cas de manquement à ces dispositions signalées en mairie, il sera possible de demander communication du cahier d'épandage tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées et des agents chargés de la police de l'eau.

En cas d'apport de boue sur les routes, des panneaux indiquant le danger doivent être placés et les portions de routes souillées devront être nettoyées dès la fin du chantier.

Etat Civil

LES NAISSANCES : 17

RIO Coralie, le 2 janvier
JOLIFF Tanguy, le 7 janvier
RIVALLAIN Enora, le 8 janvier
GUYENNET Paul, le 9 janvier
TARDY Cécile, le 19 janvier
MILHOMME Jade, le 22 janvier
LE TORREC Mathieu, le 29 janvier
OLLIVIER Cloé, le 17 février
KERVASO Tony, le 28 février

MOREL Alwena, le 28 février
LE DOZE Jérémy, le 8 mars
GLÉVÉAU Ilona, le 10 mars
LE FLOC'H Laura, le 18 mars
LE BOURHIS Solène, le 20 mars
HASLÉ Evan, le 1er avril
BOURLON Mathilde, le 15 avril
GERBORE Hugo, le 29 avril

LES MARIAGES : 4

BOLOU Christian et QUENTEL Géraldine, le 5 janvier
BOURC'HIS Pascal et PRAT Laurence, le 12 février
MATTIO Laurent et ENET Séverine, le 16 février
DHENNIN David et CARADEC Natacha, le 20 avril

LES DÉCÈS

LEYRIT Odette, née ARA, le 14 janvier
OUDON Jacqueline, née GUÉRIN, le 21 janvier
GOUYEC Louise, née LE PENNEC, le 22 janvier
HASLÉ Francis, le 24 janvier
KERMARC Simone, née YAR, le 25 janvier
SANCÉO Noël, le 31 janvier
HASLÉ Jeannine, née MAHÉ, le 2 février
LE FLOC'H Pierre, le 6 février
GUILLOU Célestine, née LE DOZE, le 16 février
BERTHIER Maurice, le 17 février
THÉOF Pierre, le 20 février
TYMEN Jean, le 20 février
LE HEN Marie, née ROSTRENNE, le 21 février
PETITBOIS Raymond, le 24 février
LE GOFF Marie, née LE MAOUT, le 26 février
GUILLORÉ Olga, née TRÉSSARD, le 28 février
COU Pierre, le 4 mars
TALLEC Joseph, le 8 mars
KERFORN Albert, le 9 mars
LE PENNEC Gabrielle, née BISQUAY, le 10 mars
TRUBLET Geneviève, née MATHIEU, le 11 mars
GILLES Marcel, le 12 mars
LE BLOA Anna, née LOPIN, le 15 mars
FORLOT Emilienne, née CHRISTIEN, le 19 mars
GOUYEC Marie, née MAHÉ, le 19 mars
LAGELÉE Pierre, le 20 mars
DUNIOL Pierre, le 22 mars
COULIOU Anne, née LE BOT, le 29 mars
LE BRAS Pierre, le 30 mars
LOZACHMEUR Roger, le 30 mars
PINOT Marie, née TRONIOU, le 31 mars
GUILLAMET Anne-Marie, le 5 avril
WATTIEZ Renée, née FOREST, le 6 avril
HASLÉ Louis, le 7 avril
BOULARD René, le 18 avril
LOZACHMEUR Joseph, le 19 avril
SOUFFEZ Louise, née Aumueller, le 19 avril
GOALEN Anne, née Naour, le 21 avril
LE BLOA Cécile, née Kerlou, le 24 avril
COTONNEC Patrick, le 30 avril

Office de tourisme

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme s'est tenue le 1er mars et a élu un nouveau conseil d'administration qui a immédiatement décidé de la date de sa première réunion.

Le nouveau conseil a procédé à l'élection du nouveau président. C'est Annick Etienne, conseillère municipale qui remplace Marc Le Doze à la tête de l'O.T.

Taxe de séjour

Votée depuis de nombreuses années, la taxe de séjour mise en place sur la commune de Moëlan pour les périodes estivales a permis cette année de récupérer 26 679 E (175 000 F) au budget communal. C'est presque le double de l'année précédente, et ceci grâce à des actions de relance et de contrôle auprès des professionnels de la location ou des loueurs de meublés, camping et hôtels.

Le rapport de cette taxe que nous avons prévu encore en augmentation cette année, va permettre la mise en place d'actions à caractère touristique en collaboration avec les acteurs locaux. C'est pourquoi, il est important que tous les propriétaires de campings, hôtels, meublés se sentent concernés en reversant comme ils le doivent les montants de taxe de séjour de leur équipement.

Si tout le monde faisait preuve de civisme, le rapport pourrait être très sensiblement augmenté. Néanmoins, cette année, de nouveaux

contrôles auront lieu pour améliorer les résultats.

Pour mémoire, la période de perception de la taxe de séjour est du 1^{er} juin au 30 septembre, cette dernière ne concerne que les personnes âgées de plus de 18 ans résidant dans la commune, en location, en camping, en hôtel ou en chambre d'hôte.

0.75 E	0.60 E	0.45 E	0.30 E	0.30 E
Hôtel de tourisme 4 ****	Hôtel de tourisme 3 ***	Hôtel de tourisme 2 **	Hôtel de tourisme 1 *	Hôtel de tourisme sans étoile
Meublé hors classe -	Meublé 1 ^{ère} catégorie	Meublé 2 ^{ème} catégorie	Meublé 3 ^{ème} catégorie	Meublé 4 ^{ème} catégorie
Meublé de tourisme 4* et 5*	Meublé de tourisme 3 ***	Meublé de tourisme 2 **	Meublé de tourisme 1 *	0.30 E
Gîte 4 épis -	Gîte 3 épis -	Gîte 2 épis -	Gîte 1 épis -	Terrain de camping et caravanage 3 ***
4 et 5 clés (label)	3 clés	2 clés	1 clé	0.15 E
		Villages vacances grand confort	Villages vacances confort -	terrain de camping et caravanage 2 **

En bref

Le R.A.M.
(relais assistantes maternelles)

La municipalité envisage la création d'un R.A.M. sur la commune de Moëlan sur Mer.

Qu'est ce qu'un R.A.M.?

-un relais assistantes maternelles a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile. Il s'agit d'un lieu neutre d'informations en direction des assistantes maternelles : candidature, disponibilité des places, remplacements.

- lieu d'échanges pour les assistantes maternelles afin de sortir de l'isolement du travail à domicile, faire également connaissance.

Pour les parents :

- informations sur le mode de garde
- sur les prix
- sur les aides

Le R.A.M. tiendra dans un premier temps une permanence une fois par semaine. Une fois la mise en place d'activités d'éveil auprès d'enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles. A savoir : rencontre autour du livre, de la découverte des sons, des contes, de la peinture, etc...

Animé par un spécialiste de la petite enfance, le R.A.M. a pour objectif d'aider les parents et les assistantes maternelles à se rencontrer, se connaître, s'informer

Finistérien célèbre

Les archives départementales du Finistère préparent actuellement un «dictionnaire des personnages célèbres finistériens».

Afin d'oublier le moins possible de personnes méritantes, un appel est lancé aux Moëlanais.

Cette personne, décédée, se sera illustrée dans n'importe quel domaine (savant, inventeur, militant ou marin d'état, sportif, auteur littéraire, compositeur, voyageur, politicien, capitaine d'industrie, artiste etc...) et aura eu des liens avec la commune (naissance, décès, résidence...).

Le service des archives recherchera la documentation nécessaire et rédigera la notice biographique correspondante.

Les propositions peuvent être transmises aux Archives Départementales par l'adjointe à l'information, Madame Thalabart.

Libre expression

Cet espace est réservé à une tribune libre des deux groupes d'opposition municipale

Nos priorités pour 2002

Que dire du premier budget adopté, il y a quelques semaines par le nouveau conseil municipal ?

Parmi les points positifs, signalons l'importante subvention prévue pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg et le raccordement de la station de Kerglien à celle de Kerglouanou. De même, les dépenses liées à la voirie, à la réfection des écoles et à l'enfouissement route de Quimperlé des lignes électriques constituent, elles aussi, une vraie priorité.

Si tous ces projets étaient nécessaires, rien ne justifiait, en revanche, la hausse de près de 10% des impôts décidée cette année.

La majorité a en effet, relevé lourdement les taxes locales, ne voulant pas reconnaître l'existence d'une situation financière saine, et invoquant à tort le poids du centre socio culturel en cours d'achèvement et la charge de son fonctionnement pour se justifier.

La nouvelle majorité avait la possibilité de reconsidérer le lancement d'un centre socio culturel dont elle avait systématiquement contesté l'opportunité auparavant. Elle n'a pas respecté sa position antérieure et a poursuivi, malgré tout ce projet.

Mettant ensuite en péril son fonctionnement et l'emploi du personnel permanent, elle a tout fait pour éliminer l'association Hippocampe, qui depuis 2 ans travaillait, avec de nombreux bénévoles, à la mise en place du projet, au risque d'organiser ainsi une gestion de fait en direct par les élus et de voir disparaître les subventions extérieures.

S'il est normal qu'une majorité municipale ait un droit de regard sur l'emploi des subventions allouées aux associations, le contrôle intégral de leur action par la mairie est inacceptable.

Cela se passe déjà pour l'office de tourisme dont la nouvelle présidente, élue de la majorité, a été désignée par le conseil d'administration sans que soient même convoqués les représentants du conseil municipal à cette occasion.

Cette main mise systématique de la majorité municipale sur la politique culturelle et sur les actions d'animation, au détriment d'un vrai fonctionnement en mode associatif, nous paraît dange-reuse et regrettable au plan de la démocratie.

Cependant, écartant toute polémique politicienne, nous nous bornons à prendre acte des décisions de la majorité municipale au sujet du nouveau centre, soulignant simplement un impérieux besoin de dialogue avec toutes les associations concernées.

Placée, désormais devant des responsabilités qu'elle devra assumer totalement, la majorité doit faire fonctionner ce centre dans un esprit non partisan et au bénéfice de l'ensemble des Moëlanais. Telle est, à nos yeux, la priorité pour 2002.

Pour le Groupe Brochard
Brochard, Le Pennec, Duliscouët, Corne, Le Moing

L'heure des comptes est arrivée et ceux qui concernent 2001 sont plus que satisfaisants puisqu'ils laissent apparaître un solde positif de 1.306.830 E (8.572.246 FRF), dans la ligne droite du budget élaboré par l'équipe municipale sortante avec des ratios financiers éloquentes. Nous regrettons que sur l'excédent de fonctionnement, seulement 860.000 E (5.641.230 FRF) soient consacrés à la section d'investissement afin de réduire autant que faire se peut toute autre source de financement génératrice de frais.

Une gestion saine des finances eut par ailleurs été de réduire l'endettement de la commune par le remboursement anticipé des crédits en cours et donc de rentabiliser ces capitaux. Concernant le budget primitif 2002, nous relevons une hausse des dépenses de fonctionnement de 9.67%. Nous n'aborderons pas celles ayant trait aux investissements qui résultent en totalité de l'équipe en place en dehors de la construction du centre socioculturel et de son budget de fonctionnement et dont les dépenses avaient été budgétisées au cours des exercices antérieurs. Nous nous bornerons à relever une hausse sensible de la fiscalité de 8.80% pour la «taxe d'habitation» et de 7% sur le « Foncier bâti» et rappellerons sur ce point les engagements électoraux de l'équipe municipale en place qui, «par une gestion saine s'engageait à maintenir des taux d'imposition raisonnables»...

Nous nous sommes d'autre part élevés contre les hausses des tarifs du «centre aéré», sous prétexte d'alignement sur ceux de la COCOPAQ, de 5.17% pour 1^{er} enfant, 6.40% pour le 2^e, 6.75% pour le 3^e et 20.27% pour le 4^e et avons rappelé la forte hausse (31%) déjà appliquée aux activités «Loisirs Jeunesse».

Nous ne sommes par ailleurs pas satisfaits de la subvention exceptionnelle d'environ 12.540 E attribuée à l'école «Immaculée Conception», destinée à l'immobilier, en contradiction par rapport à la Loi, sachant qu'elle perçoit par ailleurs un forfait communal qui respecte le principe d'égalité au sein de la collectivité et qui pour l'exercice 2001 aura été de 81.229 E (532.825 FRF).

Ayant trait aux travaux, des feux tricolores doivent bientôt être installés au carrefour de Kergroës au lieu de la construction d'un rond point décidé par l'ancienne équipe municipale. Nous attendons la comparaison des coûts et de l'efficacité des deux projets.

Le rond-point de Kerglien ayant pris du retard, alors qu'adopté par la municipalité précédente va coûter plus cher car les subventions de 2002 seront moins élevées

Nous avons une nouvelle fois interpellé le Maire pour que le moment venu, il fasse usage de son droit de préemption sur l'ancienne école des soeurs de Kergroës et qu'une étude de faisabilité de construction de logements à prix abordables soit mise en place, ceci afin de maintenir les jeunes sur la commune et réactiver la vie économique de Kergroës.

Fin de non recevoir pour qu'une rue de Moëlan sur Mer soit baptisée «19 mars 1962» qui permettrait d'honorer la fin de la sale guerre d'Algérie où près de 500 jeunes Moëlanais ont été contraints d'y participer et dont six d'entre eux y ont trouvé la mort. Nous nous étonnons du refus d'accorder une subvention à la FNACA au prétexte «que les autres associations d'anciens combattants ne demandent rien».

Une nouvelle fois, un avis majoritaire défavorable a été adopté contre la régularisation après coup d'extensions de bâtiments d'élevage. Enfin, nous vous souhaitons bonne fête du 1^{er} mai

Groupe Moëlan cap à gauche - Jack Valleye, Daniel Picol

Les vacances des jeunes avec la COCOPAQ

été 2002

Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)

3/6 ans à école publique de Kergroës
6/12 ans à l'école primaire de Kergroës
Pour toute la journée (9 à 17 heures - garderie possible)

Tarifs :

10 E par jour et par enfant. Tarif dégressif possible pour plusieurs enfants d'une même famille, admis le même jour.

43 E pour la semaine complète.

Du 8 juillet au 17 août 2002.

Ne seront acceptés que les enfants pré-inscrits, au plus tard la veille du jour souhaité.

Mini camp pour les 6/12 ans

Tarifs : 14,60 E (4,60 e + 10 e) (1^{er} enfant)

Si l'enfant est présent toute la semaine, tarif préférentiel de 56,80 e (43 e + 4,60 E x 3).

Pas d'arrhes.

Les lieux et thèmes seront précisés ultérieurement. Durée : trois jours

Camps pour les 12-18 ans



Activités diverses en fonction de l'âge : char à voile, escalade, surf (à la torche), équitation, randonnée, nature, activités nautiques, la vie

selon l'activité 5, 6, 12 ou 14 jours.

par jour.

Les tarifs sont demandés proportionnellement au nombre de camps. Le nombre de places

Des aides (C.A.F.-C.E.) sont possibles.

Un camp ayant pour thème la bande dessinée est prévu avec ou sans hébergement (5 jours).

Tarifs journaliers :

26 e (avec hébergement) ; 13 e (sans hébergement).

Une plaquette détaillée sera diffusée courant mai.

Adresse du site internet : lecial@wanadoo.fr

L'été 2002 à Moëlan-sur-Mer

L'animation jeunesse

Fonctionne pendant la durée des vacances scolaires au local de la Gare, rue Cécile Ravallec.

Soit à la journée sous forme d'activités (mosaïque, sports collectifs, création de cerf-volant...) ou sous forme de sorties (escalade, char à voile, karting, surf, tournoi de paint-ball, grands jeux extérieurs (10/14 ans).

Soit en minis camps (3 ou 4 jours) encadrés pour faire de la randonnée camping (rallier Quimperlé par le GR 34) et assister au mercredis Musicaux «de Quimperlé». Un séjour camping découverte est envisagé à Groix par exemple.

L'espace jeunes (pour les moins de 18 ans)

En août l'activité principale sera centrée sur la musique et la préparation, par les jeunes avec l'aide d'associations, de concerts. En juillet, un chantier «graff» est à l'étude.

L'expérience de décentralisation sur Kerfany réalisé en 2001 sera reconduite.

